

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	13

**Date de la Convocation**  
**Le 15 novembre 2023**

**Date d'affichage**  
**Le 24 novembre 2023**

Séance du :

L'an : deux mil vingt trois  
Et le : vingt deux novembre  
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH– Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL– M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI

**Absents excusés :** M. Denis CISEL - M. Nicolas REINERT –M. Joseph DI BARTOLO - Mme Christine GREBIL - M. Steve SELLA - Mme Stéphanie HIMBERT

**Procurations :** M. Denis CISEL a donné procuration à M. Alain GRASSO  
M. Joseph DI BARTOLO a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI  
Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2023**

Le Procès-verbal de la séance 25 octobre 2023 est soumis au Conseil Municipal pour approbation.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



Seingbouse, 22 novembre 2023

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	13

**Date de la Convocation**  
**Le 15 novembre 2023**

**Date d'affichage**  
**Le 24 novembre 2023**

Séance du :

L'an : deux mil vingt trois  
Et le : vingt deux novembre  
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH– Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL– M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI

**Absents excusés :** M. Denis CISEL - M. Nicolas REINERT –M. Joseph DI BARTOLO - Mme Christine GREBIL - M. Steve SELLA - Mme Stéphanie HIMBERT

**Procurations :** M. Denis CISEL a donné procuration à M. Alain GRASSO  
M. Joseph DI BARTOLO a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI  
Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN PARKING RUE SAINT JACQUES**

Les problèmes de stationnement sont récurrents aux abords des bâtiments municipaux. Dans le quartier de l'église et du foyer communal, il manque cruellement des places de parking.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer de nouvelles places, à l'intersection de la Rue des Pigeons et Saint-Jacques, sur la parcelle Section 3 parcelle n 290 d'une contenance de 346 m<sup>2</sup>.

Une étude de faisabilité a été réalisée et l'entreprise STAGNO sise à SEINGBOUSE a établi un devis d'un montant de 56 403,72 € H.T.

Afin de pouvoir avancer sur ce dossier, je vous propose de m'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 40 %

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Emettre un avis favorable à la création d'un parking rue Saint Jacques pour un montant de 56 403,72 € H.T
- Inscrire les crédits au budget 2024
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions DETR à hauteur de 40 %

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



Seingbouse, 22 novembre 2023

Le Maire

**Nicolas REISCH**

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	13

**Date de la Convocation**  
**Le 15 novembre 2023**

**Date d'affichage**  
**Le 24 novembre 2023**

Séance du :

L'an : deux mil vingt trois  
Et le : vingt deux novembre  
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH– Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL– M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI

**Absents excusés :** M. Denis CISEL - M. Nicolas REINERT –M. Joseph DI BARTOLO - Mme Christine GREBIL - M. Steve SELLA - Mme Stéphanie HIMBERT

**Procurations :** M. Denis CISEL a donné procuration à M. Alain GRASSO  
M. Joseph DI BARTOLO a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI  
Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UN PARKING A COTE DU LOCAL DES ARBORICULTEURS**

Les problèmes de stationnement sont récurrents aux abords des bâtiments municipaux. Très peu de places de parking sont disponibles aux abords des écoles primaires et maternelles, du périscolaire et bientôt de la micro-crèche.

Aussi et afin désengorger le quartier des écoles, il est proposé au Conseil Municipal, la création d'un parking à l'arrière de l'école et du périscolaire sur la parcelle Section 2 parcelle 57 d'une superficie de 1434 m<sup>2</sup>

Une étude de faisabilité a été réalisée et le bureau d'étude ADL INGENIERIE sis à SARREGUEMINES a établi un devis d'un montant de 360 282.26 € H.T.

Afin de pouvoir avancer sur ce dossier, je vous propose de m'autoriser à déposer les dossiers de demande de subventions à savoir :

- DETR : - éclairage public : 12 679,00 €
- Parking + voirie accès parking : 78 370,00 €
- AMISUR : - Plateau surélevé et signalisation : 7 222,00 €
- MOSELLE AMBITION : 118 968,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Emettre un avis favorable à la création d'un parking à l'arrière de l'école et du périscolaire pour un montant de 360 282,26 € H.T
- Inscrire les crédits au budget 2024
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions DETR – AMISUR – MOSELLE AMBITION

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



Seingbouse, 22 novembre 2023

Le Maire

Nicolas REISCH

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	13

**Date de la Convocation**  
**Le 15 novembre 2023**

**Date d'affichage**  
**Le 24 novembre 2023**

Séance du :

L'an : deux mil vingt trois  
Et le : vingt deux novembre  
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH– Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL– M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI

**Absents excusés :** M. Denis CISEL - M. Nicolas REINERT –M. Joseph DI BARTOLO - Mme Christine GREBIL - M. Steve SELLA - Mme Stéphanie HIMBERT

**Procurations :** M. Denis CISEL a donné procuration à M. Alain GRASSO  
M. Joseph DI BARTOLO a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI  
Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE REMPLACEMENT DES HUISSERIES DU BATIMENT DE LA MICRO-CRECHE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de remplacer les huisseries du bâtiment de la micro-crèche.

Plusieurs fenêtres sont défectueuses et la quincaillerie pour les réparer ne se trouvent plus. Les vitrages ne sont plus étanches, ils présentent de la condensation entre les vitres.

Un devis a été demandé à la société ECO Fermetures d'HENRIVILLE pour un montant de 28 429,26 € H.T ;

Afin de pouvoir avancer sur ce dossier, je vous propose de m'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 40 %

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Emettre un avis favorable au remplacement des huisseries du bâtiment de la micro crèche pour un montant de 28 429,26 € H.T
- Inscrire les crédits au budget 2024
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions DETR à hauteur de 40 %

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



**Seingbouse, 22 novembre 2023**

**Le Maire**

**Nicolas REISCH**

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	13

**Date de la Convocation**  
**Le 15 novembre 2023**

**Date d'affichage**  
**Le 24 novembre 2023**

Séance du :

L'an : deux mil vingt trois  
Et le : vingt deux novembre  
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH– Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL– M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI

**Absents excusés :** M. Denis CISEL - M. Nicolas REINERT –M. Joseph DI BARTOLO - Mme Christine GREBIL - M. Steve SELLA - Mme Stéphanie HIMBERT

**Procurations :** M. Denis CISEL a donné procuration à M. Alain GRASSO  
M. Joseph DI BARTOLO a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI  
Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT « L'OREE DU PETIT BOIS »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'achèvement de la phase provisoire des travaux du lotissement « l'orée du petit bois ».

Cinq compromis ont été signés à savoir :

Noms des acquéreurs	N° du lot	Superficie	Prix de vente
Monsieur et Madame Mustafa DURUKAN	12	6 a 37	82 810,00 €
Monsieur et Madame Ossama YACOUB	3	3 a 59	106 990,00 €
	4	4 a 64	
Madame Narima GUETTAF et Madame Lynda MEJDOULINA	2	3 a 37	43 810,00 €

Afin de passer à la signature des actes définitifs, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés conformément au tableau ci-dessus.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés dans les conditions énoncés ci-dessous

Noms des acquéreurs	N° du lot	Superficie	Prix de vente
Monsieur et Madame Mustafa DURUKAN	12	6 a 37	82 810,00 €
Monsieur et Madame Ossama YACOUB	3	3 a 59	106 990,00 €
	4	4 a 64	
Madame Narima GUETTAF et Madame Lynda MEJDOULINA	2	3 a 37	43 810,00 €

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



Seingbouse, 22 novembre 2023

Le Maire

Nicolas REISCH

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	13

**Date de la Convocation**  
**Le 15 novembre 2023**

**Date d'affichage**  
**Le 24 novembre 2023**

Séance du :

L'an : deux mil vingt trois  
Et le : vingt deux novembre  
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN- M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Stéphanie HIMBERT– Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL– M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI

**Absents excusés :** M. Denis CISEL - M. Nicolas REINERT –M. Joseph DI BARTOLO - Mme Christine GREBIL - M. Steve SELLA

**Procurations :** M. Denis CISEL a donné procuration à M. Alain GRASSO  
M. Joseph DI BARTOLO a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI  
Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**PARTICIPATION DU CONSEIL DE FABRIQUE A LA FACTURE DE RELEVAGE DE L'ORGUE**

Monsieur informe que les travaux de relevage et de réparation du pédalier sur l'orgue de l'église Saint Jacques sont achevés. Le montant de travaux s'est élevé à 12 635,00 €. Le Conseil de fabrique participe à cette facture à hauteur de 50 %.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autorise à encaisser la somme de 6 317,50 € de la part du Conseil de Fabrique pour sa participation aux travaux sur l'orgue.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



Seingbouse, 22 novembre 2023

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	13

**Date de la Convocation**  
**Le 15 novembre 2023**

**Date d'affichage**  
**Le 24 novembre 2023**

Séance du :

L'an : deux mil vingt trois  
Et le : vingt deux novembre  
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

**Etaient présents :** Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA – Mme Christiane BERAUD - Mme Delphine CAGIN - M. Alain GRASSO - Mme Pascale GUERIN– M. Mathieu GULLUNI – Mme Bernadette HAUGUTH– Mme Florence KIEFER - M. Germain KINNEL– M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI

**Absents excusés :** M. Denis CISEL - M. Nicolas REINERT –M. Joseph DI BARTOLO - Mme Christine GREBIL - M. Steve SELLA - Mme Stéphanie HIMBERT

**Procurations :** M. Denis CISEL a donné procuration à M. Alain GRASSO  
M. Joseph DI BARTOLO a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI  
Mme Christine GREBIL a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**SUBVENTION EN FAVEUR DES RESTOS DU CŒUR**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la Communauté de communes de Freyding-Merlebach organise les 10 heures pour la solidarité au complexe nautique Aquagliss. Cette manifestation a eu lieu le dimanche 19 novembre 2023.

Chaque commune présente une équipe pour effectuer des mètres de nage, de l'aquagym ou encore de l'aqua bike. Les entrées, les mètres nagés et autres activités sportives sont transformés en argent, à savoir :

- Nombre d'entrée
- 50 centimes d'euros par 100 mètres nagés
- 2 euros par demi-heure d'aqua bike
- 3 euros par séances d'aquagym

Cette somme est ensuite versée par la commune directement aux Restos du Cœur.

L'équipe présentée par la commune a comptabilisé :

- 24 entrées à 5 € et 14 entrées à 4 € soit 176 €
- 72150 mètres nagés soit 360,75€
- 2 demi-heures d'aqua bike soit 4 €
- 3 séances d'aquagym soit 21 €

Soit un total de 561,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire procéder au mandatement de la somme de 561,75 € en faveur des RESTOS DU CŒUR.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



**Seingbouse, 22 novembre 2023**

**Le Maire**

**Nicolas REISCH**

*Le Maire*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*